



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE CHARGÉE DE DONNER UN AVIS SUR L'ATTRIBUTION DES AIDES DÉCONCENTRÉES AU SPECTACLE VIVANT COLLEGE MUSIQUE - COLLEGE DANSE - COLLEGE THEATRE ET ARTS ASSOCIES POUR LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 modifiant le décret n° 2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, et notamment son article 7 ;

VU l'arrêté du 16 décembre 2021 relatif aux conditions d'attribution et aux modalités de présentation des demandes d'aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU la circulaire MC/SG/MPDOC/2022-004 du 1er mars 2022 relative aux modalités d'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2024 portant nomination des membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant pour la région Bourgogne-Franche-Comté au titre des années 2024-2025 ;

VU la démission d'Anne TANGUY de son poste de Directrice des 2 Scènes, Scène Nationale de Besançon en date du 9 juin 2024 ;

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté :

ARRÊTE

Article 1

Il est institué auprès du Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté une commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant.

Article 2

Sont nommés membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour les années 2024 et 2025, les personnalités qualifiées suivantes :

Pour le collège Musique :

- Madame Laetitia AUPHAN, Administratrice des Saisons Baroques du Jura (39) ;
- Madame Marie-Josée BOUR, Personnalité qualifiée (21);
- Madame Anne BRISET, Artiste musicienne, compositrice (71) ;
- Madame Floriane COTTET, Directrice de l'Orchestre Dijon Bourgogne (21) ;
- Monsieur François DELAGOUTTE, Directeur général de la Cité de la Voix à Vézelay (89) ;
- Madame Sophie DESHAYES, Directrice du Festival de musique en Tonnerrois, Artiste musicienne (89) ;
- Monsieur Cédric FASSET, Directeur des scènes du Jura, Scène nationale (39) ;
- Monsieur Roger FONTANEL, Directeur de Big Bang Pôle régional de Jazz en Bourgogne-Franche-Comté (58) ;
- Monsieur Bruno HAMARD, Directeur général délégué de l'Opéra de Dijon (21) ;
- Madame Valentine LEBOUCHER, Co-directrice Why Note- ici l'onde (21) ;
- Madame Carmen LEFRANCOIS, Directrice artistique de l'ensemble Warning, Artiste musicienne (71) ;
- Monsieur Cédric MOUSSELLE, Directeur de l'atheneum, Centre culturel de l'université de Bourgogne (21) ;
- Madame Judith PACQUIER, Directrice artistique de l'ensemble « Les Traversées Baroques » (21) ;

Les mandats arrivant au terme des 4 ans maximum prévus et renouvelés uniquement pour l'année 2024 sont :

- Monsieur David DEMANGE, Directeur de la SMAC la Rodia à Besançon (25) ;
- Monsieur Christian DUCHANGE, Metteur en scène, Dijon (21) ;
- Monsieur Vincent IHLE, Directeur de la Poudrière, salle de musiques actuelles à Belfort (90) ;
- Monsieur Jean-Michel MATHE, Directeur du Festival International de Musique de Besançon (25) ;

Pour le collège Danse :

- Madame Lisa BICHERAY, Coordinatrice Danse au Conservatoire à rayonnement régional de Chalon-sur-Saône (71) ;
- Monsieur Pierre BEFFEYTE, Directeur du Théâtre Edwige Feuillère, Scène Conventionnée d'Intérêt National, à Vesoul (70) ;
- Madame Cécile BERTIN, Directrice de l'ARC, Scène Nationale du Creusot (71) ;
- Madame Annick BOISSET, Administratrice de la compagnie « Le Grand Jeté » et co-directrice du festival Cluny Danse, à Cluny (71) ;
- Madame Peggy CAMUS, Directrice adjointe de l'Atheneum, Centre culturel de l'Université de Bourgogne (21) ;
- Madame Marie-Hélène CREQUY, Directrice adjointe des 2 scènes, Scène Nationale de Besançon (25) ;
- Madame Aurore DESPRES, Maître de conférences en Arts de la scène et de la danse à l'université de Bourgogne-Franche-Comté (25) ;
- Monsieur Cyril DEVESA, Directeur de côté cour, Scène conventionnée d'intérêt national (25) ;
- Madame Gwenola LE CORRE, Secrétaire Générale de Ma Scène Nationale à Montbéliard (25) ;
- Madame Agnès LEVAL, Présidente de la compagnie de danse 1 des Si (25) ;

- Madame Laurence ROLLET, Conseillère danse et chargée des relations publiques à la Filature, Scène nationale de Mulhouse (68) ;
- Monsieur Nicolas ROYER, Directeur de l'Espace des Arts, Scène nationale de Chalon-sur-Saône (71) ;

Les mandats arrivant au terme des 4 ans maximum prévus et renouvelés uniquement pour l'année 2024 sont :

- Monsieur Lucien AMAR-ARINO, Directeur délégué du Centre Chorégraphique National de Bourgogne-Franche-Comté à Belfort (90) ;
- Monsieur Olivier GANZERLI, Directeur adjoint de l'EPCC Réso à Nevers (58) ;
- Madame Laëtitia MERIGOT, Responsable des relations publiques à La Fraternelle de Saint-Claude (39) ;
- Monsieur Gilles RONDOT, Administrateur de la compagnie « 1desSi » (25) ;
- Monsieur Frédéric SEGUETTE, Directeur du Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN) à Dijon (21) ;

FRANÇOIS ROBIN

Pour le collège Théâtre et Arts associés :

- Madame Audrey MATEL, Directrice de l'Hectare-Territoires vendômois, Centre National de la Marionnette (41) et Présidente de Scène O centre ;
- Monsieur Bernard KUDLAK, Fondateur et Directeur artistique du Cirque Plume et directeur de l'association l'Après-Plume (39) ;

En complément des experts déjà nommés le 15 janvier 2024 :

- Madame Nathalie CIXOUS, Directrice, L'Abattoir, Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), Chalon-sur-Saône (71) ;
- Madame Séverine COULON, Artiste, Directrice, La Minoterie, Dijon (21) ;
- Monsieur Licinio DA COSTA, Directeur adjoint au développement, théâtre de Montbéliard — MA scène nationale, Montbéliard (25) ;
- Monsieur Étienne DUROT, Artiste, Directeur artistique, compagnie Cipango, Toulon-sur-Arroux (71) ;
- Madame Claire GUIÈZE, Directrice-adjointe, Théâtre Dijon Bourgogne, Centre dramatique national (CDN), Dijon (21) ;
- Monsieur Nathan JANNAUD, Directeur, Cirq'onflex, Dijon (21) ;
- Monsieur Pierre KECHKEGUIAN, Directeur, théâtre d'Auxerre, Scène conventionnée d'intérêt national, Auxerre (89) ;
- Madame Delphine LANSON, Artiste, Directrice artistique, compagnie Anomalie, Montréal (89) ;
- Madame Marie LEVAVASSEUR, Artiste, Directrice artistique, compagnie Les Oyates, Lille (59) ;
- Madame Virginie LONCHAMP, Directrice, Le Théâtre, Scène nationale de Mâcon, Mâcon (71) ;
- Monsieur Tommy MILLIOT, Artiste, Directeur, Centre dramatique national de Besançon — Franche-Comté, Besançon (25) ;
- Madame Anne MONFORT, Artiste, Directrice artistique, compagnie Day-for-night, Besançon (25) ;
- Madame Stéphanie RUFFIER, Enseignante, Journaliste, Présidente de la Francomtoise de rue, Besançon (25) ;

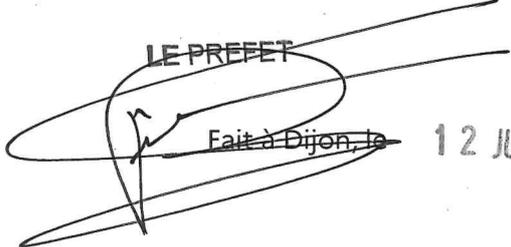
Article 3

Le secrétariat de la commission est assuré par la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Article 4

La directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

LE PREFET



Fait à Dijon, le 12 JUIL. 2024

Franck ROBINE